

## **Position unitaire des syndicats suite à l'annonce du DEF diminuant la rémunération des maîtres et maîtresses auxiliaires sans titre pédagogique**

Les organisations syndicales SPV, SSP et SUD ont pris connaissance de la décision du Conseil d'État concernant la baisse de rémunération des maîtres et maîtresses auxiliaires sans titre pédagogique. Alors qu'elles ont clairement affiché leur opposition et face à un manque de transparence quant aux économies attendues par cette décision et au nombre de personnes concernées, nos organisations ne peuvent que dénoncer un processus de négociation qui, en tout point, n'en est pas un.

Face à ce passage en force et en l'absence de toute nouvelle séance de discussion, nos organisations estiment que les conditions d'une véritable négociation n'ont jamais été réunies. En effet, une seule séance, convoquée tardivement, s'est tenue le 18 juin 2026. À cette occasion, le DEF s'est contenté de présenter des décisions qui apparaissaient déjà largement arrêtées avant même les échanges.

Les trois syndicats réitèrent leur opposition à toute diminution de la rémunération et des conditions de travail de l'ensemble des salarié-es des services publics et parapublics. Ils considèrent qu'une baisse de salaire n'est pas justifiée surtout au vu de la bonne santé financière de l'État de Vaud, qu'elle constitue une dégradation des conditions de travail d'un personnel déjà précaire et qu'elle soulève des questions d'équité, de proportionnalité et de cohérence avec les responsabilités effectivement assumées par ces personnes. Ils contestent également que les recommandations des organisations nationales (auxquelles les syndicats vaudois ne sont du reste pas affiliés) puissent, à elles seules, justifier une telle évolution.

Cela étant, nos organisations prennent acte de la mise en place de la nouvelle formation pédagogique élémentaire et reconnaissent l'importance de renforcer l'accompagnement des personnes engagées sans titre pédagogique. Elles demandent toutefois que les conditions de cette formation soient précisées, en examinant son caractère obligatoire pour les personnes effectuant des remplacements réguliers, ainsi que les modalités de prise en charge du temps de formation.

En conclusion, les syndicats SPV, SSP et SUD demandent l'ouverture de véritables négociations globales avec le DEF. Ils réaffirment leur opposition à toute dégradation des conditions de travail et rappellent que le manque de dialogue de l'employeur a déjà conduit à une mobilisation sans précédent à la fin de l'année 2025.

Lausanne, le 8 juillet 2026

Lucie Kemmling

Catherine Friedli

Gilles Pierrehumbert